



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/654  
26 octobre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 66 d) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Rapport du Secrétaire général

1. Conformément à la section III de la résolution 37/99 K de l'Assemblée générale, du 13 décembre 1982, les fonctions suivantes ont été confiées au Conseil consultatif pour les questions de désarmement :

a) Conseiller le Secrétaire général sur divers aspects des études et de la recherche dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, effectuées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou d'institutions du système des Nations Unies, et notamment sur l'intégration d'un programme d'études de ce type dans un programme global de désarmement, lorsque ce dernier aura été élaboré :

b) Faire fonction de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR);

c) Conseiller le Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Campagne mondiale pour le développement;

d) Si le Secrétaire général en fait expressément la demande, lui fournir des conseils sur d'autres questions relevant du désarmement et de la limitation des armements.

2. Dans sa résolution 38/183 O du 20 décembre 1983, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de lui présenter annuellement un rapport sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement.

3. A la suite des délibérations du Conseil en 1988 sur le rôle qu'il lui appartenait de jouer et compte tenu des améliorations suggérées, le Secrétaire

général a décidé au début de 1989 de procéder à un certain nombre de changements dans le fonctionnement du Conseil. Ces changements avaient pour but de faciliter une interprétation plus large du mandat du Conseil et de permettre au Secrétaire général de mettre à profit l'expérience et la sagesse de ce dernier en sollicitant son avis sur les questions de désarmement et de limitation des armements.

4. Depuis le 1er janvier 1989, le Conseil est dénommé "Conseil consultatif pour les questions de désarmement", appellation conforme aux vues du Conseil et aux suggestions émises par de nombreuses délégations au cours de la quinzième session extraordinaire, troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1988, afin de refléter plus exactement les fonctions énoncées dans le mandat du Conseil, qui demeure inchangé.

5. On trouvera à l'annexe du présent document la liste des membres actuels du Conseil. Leur mandat viendra à expiration le 31 décembre 1990.

6. Dans sa nouvelle composition, le Conseil a tenu sa vingtième session du 6 au 11 juillet à New York sous la présidence de M. Ignac Golob, ambassadeur de Yougoslavie. La présidence du Conseil alterne par roulement chaque année.

7. Les délibérations du Conseil au sujet de la mise en oeuvre de la Campagne mondiale pour le désarmement sont consignées dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme d'activités de la Campagne mondiale pour le désarmement en 1989 (A/44/647). En sa qualité de Conseil d'administration de l'UNIDIR, le Conseil consultatif a examiné et approuvé le rapport du Directeur de l'UNIDIR sur les activités de l'Institut en 1988-1989 ainsi que le programme de recherches et le projet de budget pour 1990. On trouvera dans le document A/44/421 (annexe II) un résumé des délibérations du Conseil et notamment la recommandation de ce dernier concernant l'octroi pour 1990 d'une subvention de 220 000 dollars à prélever sur le budget ordinaire de l'ONU.

8. Se réunissant en séance officieuse privée, le Conseil a procédé à un large échange de vues sur le thème suivant : "un monde en évolution, incidences sur la limitation des armements et le désarmement". Ultérieurement, le Président fait personnellement rapport au Secrétaire général, sur sa demande, sur le fond des débats du Conseil.

9. Le Secrétaire général estime que les arrangements qui ont été pris ont amélioré le fonctionnement du Conseil et que ce dernier sera ainsi mieux à même de le conseiller en toute indépendance sur les questions de désarmement.

ANNEXE

Membres du Comité consultatif pour les questions de désarmement

M. Oluyemi Adeniji  
Ambassadeur du Nigéria en France  
Paris (France)

M. Omran El-Shafei  
Ambassadeur  
Ancien Vice-Ministre des affaires étrangères  
Ministère des affaires étrangères  
Le Caire (Egypte)

M. Alfonso García Robles  
Ambassadeur  
Représentant permanent du Mexique auprès  
de la Conférence du désarmement  
Genève (Suisse)

M. Ignac Golob  
Ambassadeur de Yougoslavie au Mexique  
Mexico (Mexique)

M. Ryukichi Imai  
Ambassadeur du Japon au Mexique  
Mexico (Mexique)

M. Tommy Koh Thong Bee  
Ambassadeur de Singapour aux Etats-Unis d'Amérique  
Washington (Etats-Unis d'Amérique)

M. Boris P. Krasulin  
Premier Directeur adjoint  
Département des organisations internationales  
Ministère des affaires étrangères  
Moscou (Union des Républiques socialistes soviétiques)

M. Bjorn Inge Kristvik  
Ambassadeur  
Oslo (Norvège)

Sir Ronald Mason  
Weedon (Buckinghamshire) (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Manfred Müller  
Institut des relations internationales  
Académie des sciences politiques et des études juridiques  
Potsdam (République démocratique allemande)

A/44/654  
Français  
Page 4

M. Joseph S. Nye, Jr.  
Directeur  
Centre des affaires scientifiques et internationales  
Kennedy School of Government  
Cambridge (Massachusetts) (Etats-Unis d'Amérique)

M. Carlos Ortiz de Rozas  
Ambassadeur d'Argentine en France  
Paris (France)

M. Edgard Pisani  
Chargé de mission auprès du Président  
de la République française  
Paris (France)

M. Qian Jiadong  
Ambassadeur  
Représentant permanent de la République populaire  
de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies  
Genève (Suisse)

M. Maharajakrishna Rasgotra  
Haut Commissaire de l'Inde  
Londres (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Raúl Roa Kouri  
Vice-Ministre des affaires étrangères  
Ministère des affaires étrangères  
La Havane (Cuba)

M. Nihal Rodrigo  
Ambassadeur  
Directeur au Ministère des affaires étrangères  
Colombo (Sri Lanka)

M. Friedrich Ruth  
Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Italie  
Rome (Italie)

Mme Amada Segarra  
Ambassadeur  
Directrice du Bureau régional du  
Ministère des affaires étrangères  
Guayaquil (Equateur)

M. Agha Shahi  
Professeur honoraire de relations internationales  
dans les universités du Pakistan  
Président de l'Islamabad Council on World Affairs  
Islamabad (Pakistan)

M. Tadeusz Strulak  
Ambassadeur  
Représentant permanent de la Pologne auprès  
de l'Office des Nations Unies et d'autres  
organisations internationales  
Vienne (Autriche)

Mme Maj Britt Theorin  
Ambassadeur  
Présidente de la Commission suédoise du désarmement  
Ministère des affaires étrangères  
Stockholm (Suède)

M. Milos Vejvoda  
Directeur de l'Institut international de journalisme  
Prague (Tchécoslovaquie)

M. Jayantha Dhanapala, Directeur de l'UNIDIR, est membre de droit  
du Conseil consultatif lorsque celui-ci fait fonction de Conseil  
d'administration de l'UNIDIR

-----